

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 17 juillet 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 17 du mois de juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 10 juillet 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Jean Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Anne Laure Jean Baptiste procuration à Nadine DESMARAIS
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Raphael BENOIT
Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate Marie est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **12 juin 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **12 juin 2023** est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTION POUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION SOUTERRAINE – ST
EXUPERE (67-2023)**

Monsieur le Maire expose la demande du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées de réaliser des études et des travaux sur le réseau de distribution électrique situé au niveau de la rue Saint Exupère, section AD 219.

Une tranchée de 0.40m de large sera effectuée dans la propriété pour le passage de gaine avec le câble. La remise en état après les travaux est prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le passage du réseau de distribution souterraine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau